

MAIRIE CHANTELOUP-LES-VIGNES
Le Maire au nom de la Commune,

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION
N° de dossier CU 78 138 26G0080

CADRE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du 10/09/2024

☒ CUA - Demande formulée en vue de connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain (art. L.410- 1 a) du Code de l'urbanisme)

☐ CUB - Demande formulée en vue de connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain et en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus (art. L.410-1-b) du Code de l'urbanisme)

CADRE 2 : IDENTIFICATION

LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse	1 rue des Feucherets
Cadastre (numéros de sections et parcelles)	AL 212 - AL 226
Superficie du terrain (sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur)	3 226 m²
DEMANDEUR DU CERTIFICAT	
Identité	CABINET PAILLARD HPUC
Adresse	266 avenue Daumesnil 75012 PARIS

ARRÊTÉ

CADRE 3 : NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-DEL-69 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 instaurant de dépôt d'une déclaration préalable de division foncière pour les propriétés bâties,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC 2020_01_18_01 du Conseil Communautaire du 18 janvier 2020, et mis à jour le 10 mars 2020 par arrêté ARR2020_014 du président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.
Zone du PLUI : UBb,

Pour parfaite information, les règlements issus des zones d'aménagement concerté sont logiquement intégrés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur.

Ces dispositions figurent le cas échéant dans le document joint au présent certificat.

CADRE 4 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Le terrain est concerné par :

- ☐ élément de patrimoine identifié à l'article L-151-19° du Code de l'urbanisme,
- ☐ arbre protégé en application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme,
- ☐ espace boisé classé (EBC),
- ☐ espace naturel et sensible (ENS),
- ☐ ZNIEFF - Forêt de l'Hautl,
- ☐ allée de massif forestier identifié au titre du SDRIF,
- ☐ bande de 50 m,
- ☐ plan d'exposition aux risques liés à la présence de carrières de gypses, Zone :
- ☐ cœur d'ilot,
- ☐ espace collectif végétalisé,
- ☐ emplacement réservé, emplacement réservé n°... - Destination :
- ☒ périmètre de 500m autour d'une gare,
- ☐ carte de classement sonore, arrêté préfectoral du 10 octobre 2000, catégorie sonore :
- ☒ zone de redynamisation urbaine, décret n°98-1157 du 28 décembre 1998,
- ☐ zone d'aménagement différé, classée zone d'opération d'intérêt national par arrêté préfectoral du 23 décembre 2008,

Le terrain est concerné par :

- ☒ périmètre OAP (boucle de Chanteloup, Carrières et Trie),
☐ périmètre juridique OIN - CHANTELOUP-LES-VIGNES,
☐ périmètre d'étude : secteur Général Leclerc,
☐ périmètre d'étude : secteur Est Avenue de Poissy - Parc Champeau,
☐ linéaire commercial,
☐ linéaire toute activité,
☐ zone de canalisations de transports de gaz exploitées par GRT-gaz,
☐ zone de canalisations électriques souterraines,
☐ zone de protection relative à la présence de transmissions radioélectriques,
☐ zone de protection relative à la présence de réseaux de télécommunications - PT2

CADRE 6 : DROITS DE PREEMPTION

Le terrain est soumis :

☐ au droit de préemption sur la cession d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal ou d'un bail commercial au bénéfice de la Commune - art L.214-1 du Code de l'urbanisme.

☒ au droit de préemption urbain simple - art L.211-1 du Code de l'urbanisme - au bénéfice de la CU GPSEO.

Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué, il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de validité de ce certificat d'urbanisme.

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. **SANCTION** : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

CADRE 6 : ALIGNEMENT - NUMEROTAGE

Statut de la voie :

☒ Public ☐ Privé

Alignement avec le domaine public, alignement de fait, maintenu et conservé.

Numérotage : inchangé

L'établissement d'un nouveau certificat de numérotage doit faire l'objet d'une demande précise à l'aide d'un formulaire et des pièces nécessaires demandées, formulaire disponible auprès du Service de l'urbanisme.

CADRE 7 : REGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

TAXE D'AMENAGEMENT

(Articles L.331-1 et suivants du Code de l'urbanisme)

S'appuie sur la valeur forfaitaire (révisable au 1^{er} janvier de chaque année) de 1054€/m² pour 2026 en Ile-de-France

☒ Part communale : 6 % ☒ Part départementale : 1,3 % ☒ Part régionale : 1 %

TAXE

(Articles R.521-1 et suivants L.520-1 du Code de l'urbanisme)

☒ Taxe pour création de bureaux, de locaux commerciaux et locaux de stockage en région d'Ile-de-France taux applicables relative à la circonscription 3 et révisables au 1^{er} janvier de chaque année, soit bureaux : 88.03€/m², commerces : 37.16€/m² et locaux de stockage : 16.28€/m². A savoir, les Zones Urbaines Sensibles et les GPV profitent d'exonérations temporaires dans la limite d'un plafond défini à l'article 1486 A, I et sorties.

Liens : bofp.impots.gouv.fr/bofp/11102-PGP?brands=2

☒ Redevance d'archéologie préventive (en application de l'article 2 de la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive).

Taux en Ile-de-France
- projet soumis à autorisation ou déclaration : 3.20 euros/m²
- autre projet d'aménagement : 0.50 euro/m²

PARTICIPATIONS

(Article L.332-6 et suivants du Code de l'urbanisme)

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable

☒ Participation pour équipements propres (article L.332-6 3^{ème} a)

☒ Participation pour équipements publics exceptionnels (article L.332-6-1 2[°] c)

CADRE 8 : PPR Naturel et/ou Technologique

☒ un périmètre relatif à l'exploitation du sous-sol : zone d'exploitation de sable, de carrières ou de graviers.

☒ une zone deismicité zone 1 - art. D563-8-1 du Code de l'environnement.

A titre d'information les enjeux environnementaux et les risques de la commune concernant votre terrain sont consultables sur le site internet de la Préfecture des Yvelines :

www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-convention-des-risques/Enjeux-environnementaux/Contraintes-et-enjeux-environnementaux

CADRE 9 : SALUBRITE - PERIL

1. Le terrain est concerné par :

☒ Une zone à risque d'exposition au plomb (saturnisme).

☒ Le terrain est susceptible d'être contaminé à court terme par les termites ou autres insectes xylophages (arrêté préfectoral du 15/07/2002).

2. Le terrain est concerné par :

- ☐ un arrêté de péril,
☐ une interdiction d'habiter,
☐ une déclaration d'insalubrité.

CADRE 10 : RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE

La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolì depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale, le plan local d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement, dès lors qu'il a été régulièrement édifié. Peut également être autorisée, sauf dispositions contraires des documents d'urbanisme et sous réserve des dispositions de l'article L. 421-5, la restauration d'un bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque son intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principes caractéristiques de ce bâtiment.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à la Mairie de Chanteloup-Les-Vignes.

Fait à CHANTELOUP-LES-VIGNES

Le 24 SEP. 2025

Pour le Maire et par délégation
le Maire adjoint
chargé de l'urbanisme



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le présent certificat est transmis au représentant de l'Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (Art R 410-19 du Code de l'Urbanisme) cette transmission intervenant dans un délai de quinze jours à compter de la signature

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de notification de la décision. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou saisir d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme lorsque le certificat est délivré par le Préfet. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite).

• **EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME :** Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. En effet si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposées.

• **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles, servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...), que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

• **DUREE DE VALIDITE :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Passé ce délai, aucune garantie au maintien des règles d'urbanisme indiquées dans le certificat ne vous est assurée. Il appartient au demandeur de s'assurer, préalablement à l'acquisition d'une construction, qu'aucune décision de justice n'a ordonné la démolition de cette construction (Greffe des tribunaux de Grande Instance, Notaires...).

• **PROLONGATION DE VALIDITE :** Conformément à l'article R 410-17 du Code de l'Urbanisme, le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année sur demande. La demande de prorogation est présentée par le demandeur du certificat et dans les conditions prévues à l'article R 410-3 du Code de l'Urbanisme et notamment deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité. Elle peut être accordée si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Commune de CHATELOUP-LES-VIGNES (Département des Yvelines)

Dossier n°250506

Adresse : 1 rue des Feucherets, Place des Bestiaires

PLAN DE SITUATION

Cadastre : section AL n° 212 et 226

ECHELLE 1/5000

Contenance cadastrale : 3225 m²

PROPRIÉTAIRE : AVOVENTES

Lots n° 5, 46 et 67 de l'état descriptif de division

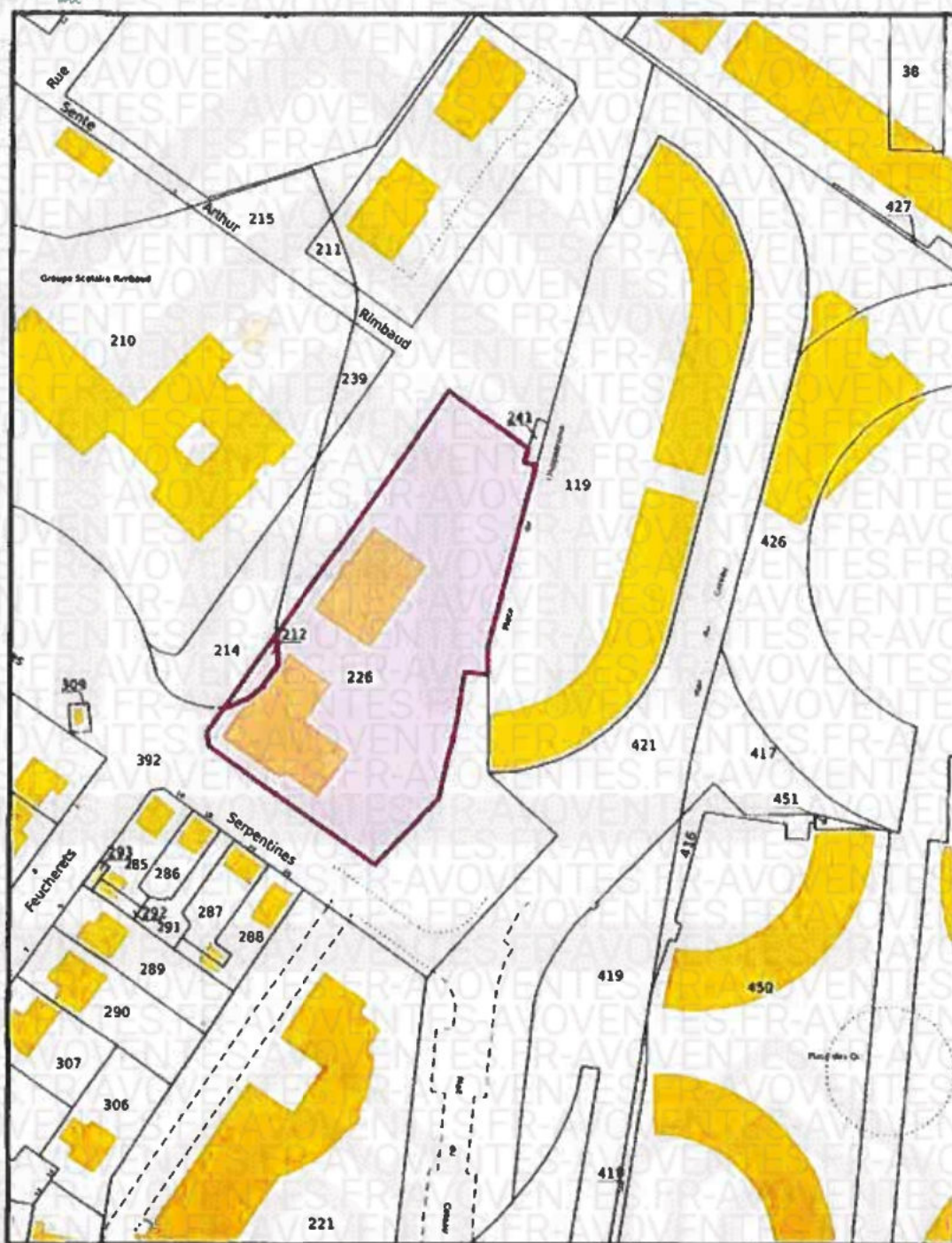
EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL





CABINET PAILLARD
HPUC

section AL n° 212 et 226



Commune : Chanteloup-les-Vignes (78)
Edité le : 03-09-2025 08:15 (UTC + 1)
Edité par : CABINET PAILLARD -HPUC

Echelle : 1 / 1000
Projection : RGF93 Lambert 93

0 20 40

Fiche parcelle cadastrale

Chanteloup-les-Vignes
AL 212

Géofoncier

Fiche éditée le 26 septembre 2025 à 12h07 (UTC +0200)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Chanteloup les Vignes (78138)
Préfixe : 000
Section : AL
Numéro : 212

Adresse postale la plus proche :
3 Rue des Feucherets 78570 Chanteloup-les-Vignes



INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 45 ca *
Parcelle arpentée : oui

Parcelle issue d'une division effectuée par
AVOVENTES en 2005 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral : non renseigné

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

UBb - Péricentre Intermédiaire

Zone UBb

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

[https://www.georisques.gouv.fr/mas-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-](https://www.georisques.gouv.fr/mas-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-Vignes&type=house&number&typeForme=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02600184359736576&lat=48.81388888888889)

[adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-](https://www.georisques.gouv.fr/mas-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-Vignes&type=house&number&typeForme=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02600184359736576&lat=48.81388888888889)

[Vignes&type=house&number&typeForme=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02600184359736576&lat=48.81388888888889](https://www.georisques.gouv.fr/mas-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-Vignes&type=house&number&typeForme=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02600184359736576&lat=48.81388888888889)

[Rue des Faucherets 78570 Chanteloup-les-Vignes](https://www.georisques.gouv.fr/mas-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-Vignes&type=house&number&typeForme=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02600184359736576&lat=48.81388888888889)

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

• 88175 €

Date de la mutation : 2023-07-13

Prix / m² estimé : 1799,49 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (49 m² , 2 pièce(s))

• 165000 €

Date de la mutation : 2023-04-18

Prix / m² estimé : 2538,46 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (65 m² , 3 pièce(s))

• 112000 €

Date de la mutation : 2022-11-04

Prix / m² estimé : 2434,78 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (46 m² , 2 pièce(s))

• 110000 €

Date de la mutation : 2022-09-07

Prix / m² estimé : 2391,3 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (46 m² , 2 pièce(s))

• 120000 €

Date de la mutation : 2021-09-09

Prix / m² estimé : 3076,92 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (39 m² , 2 pièce(s))

• **103600 €**

Date de la mutation : 2021-06-28

Prix / m² estimé : 2204,26 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (47 m² , 2 pièce(s))

• **110000 €**

Date de la mutation : 2021-04-23

Prix / m² estimé : 2391,3 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (46 m² , 2 pièce(s))

• **85000 €**

Date de la mutation : 2020-10-26

Prix / m² estimé : 1634,62 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (52 m² , 2 pièce(s))

• **106000 €**

Date de la mutation : 2020 10 19

Prix / m² estimé : 2255,32 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (47 m² , 2 pièce(s))

• **120000 €**

Date de la mutation : 2020-10-05

Prix / m² estimé : 1714,29 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (70 m² , 3 pièce(s))

Fiche parcelle cadastrale

Chanteloup-les-Vignes
AL 226

Géofoncier

Fiche éditée le 26 septembre 2025 à 12h07 (UTC +0200)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Chanteloup-les-Vignes (78138)
Préfixe : 000
Section : AL
Numéro : 226

Adresse postale la plus proche :
1 Rue des Feucherets 78570 Chanteloup-les-Vignes



INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 31 a 80 ca *
Parcelle arpentée : oui

Parcelle issue d'une division effectuée par
en 2005 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral : non renseigné

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- **Copropriété : état descriptif de division (et plans annexés) et modificatif en 2023 par** dossier C1424 détenu par GEODIS Société de Géomètres-Experts
1 document disponible sur Géofoncier

Coordonnées des détenteurs :
Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

UBb - Péricentre Intermédiaire
Zone UBb

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/rapport?form-adresse=true&isCadastra=false&city=Chanteloup-les-Vignes&type=housenumber&typeform=adresse&codeInsee=78138&lon=2.02636793696143426&lat=48.8426143426143426>
Rue des Feucherts 28570 Chanteloup-les-Vignes

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.



CABINET PAILARD
HPUC

section AL n° 212 et 226



Commune : Chanteloup-les-Vignes (78)
Edité le : 28-09-2025 12.06 (UTC + 1)
Edité par : CABINET PAILLARD HPUC

Echelle : 1 / 2500
Projection : RGF93 Lambert 93

0 20 40 60m

Numéro propriétaire : MDJFR5

Delivered le 16/09/2025

AFFAIRE CEG

AVOVENTES

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES - SOUS/SOL



**ADRESSE : 1 rue des Feucherets, place des Bestiaires,
78670 CHANTELOUP-LES-VIGNES**

CADASTRE : section AL n° 212 et 226

Dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés, la situation de la propriété est la suivante :

N'est pas connue comme étant affectée par des travaux souterrains abandonnés

Les renseignements ci dessus sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du code Civil)

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement.

Paris, le 16 septembre 2025



CABINET PAILLARD HPUC
266, avenue Daumesnil 75012 Paris - Tél 09 77 06 73 94



ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 26 septembre 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réduction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES

Code parcelle :
000-AL-226, 000-AL-212



Parcelle(s) : 000-AL-226, 000-AL-212, 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES

1 / 6 pages



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire



ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 0/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS)





CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 14

Source : CCR

Mouvement de Terrain : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1628972A	28/05/2016	30/05/2016	26/09/2016	20/10/2016
INTE2002328A	24/10/2019	25/10/2019	27/01/2020	13/02/2020
INTE9100268A	11/03/1991	12/03/1991	10/06/1991	19/07/1991
INTE9300412A	01/02/1993	28/02/1993	20/06/1993	03/09/1993
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9100354A	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
IOCE0804637A	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0808038A	01/07/2004	30/09/2004	31/03/2008	04/04/2008
IOCE0810063A	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
IOCE2311008A	01/04/2022	30/06/2022	25/04/2023	10/06/2023

Inondations et/ou Coulées de Boue : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site

Fiche détaillée

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3878834>

Parcelle(s) : 000-AL-226, 000-AL-212, 78570 CHATELOUP-LES-VIGNES

6 / 6 pages


11197*02
DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955,
art. 55



N° 3267-C SD
(01-2020)
@internet-DGFiP

FORMULAIRE À IMPRIMER RECTO/VERSO

7804P02 2025 11 N° 18816 Volume : 7804P02 2025 V N° 3619		ON	
Publié et enregistré le 12/05/2025 en marge de la formalité publiée le 18/03/2024 Sages : 7804P02 Vol 2024 V N° 2018 au			
SPF de VERSAILLES 2			
Droits : 47,00 EUR		Reçu : Cinquante-cinq Euros	
CSI : 8,00 EUR			
TOTAL : 55,00 EUR			
B. xolenzou rectifié du 04/06/2025			
2025 D 22105			
Inscription d'hypothèque judiciaire définitive se substituant à celle prise le 18/03/2024 sous les références 7804P02 2024 V 2018		☐ l'échéance ☐ la dernière échéance	
Ayant effet jusqu'au sept mai deux mille trente cinq		☐ est ☐ n'est pas déterminée et future	
Est requise avec éléction de domicile à :			
SELAS REALYZE, représentée par Maître Christofor CLAUDE, Avocat au Barreau de Paris, 52 Bd Malesherbes - 75008 PARIS, pour la validité de la procédure, la correspondance et le retour des pièces			
En vertu de :			
D'un jugement rendu le 7 février 2025 par la 2ème chambre du Tribunal Judiciaire de Versailles, signé le 26 février 2025 à AVIGNON par dépôt à l'étude suivant exploit de la SCP ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND, Commissaires de Justice à Clamart, aujourd'hui définitif suivant certificat de non appel en date du 25 avril 2025.			
Au profit de :			
La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions SA au capital de 262 391 274,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 382 506 079, dont le siège social est Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège			

(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière

Contre :

PROPRIÉTAIRE / GREFFÉ

AVOVENTES

Sur :

IMMÉDIAT / GREFFÉ

Sur un bien(s) à :

- 78570 Chanteloup-les-Vignes, cadastré AL 212 AL 226 lots n°5, 46, 67

Procès-verbal du cadastre n° 865 C du 04/02/2005 de ADM CADASTRE / VERSAILLES, publié le 07/02/2005 sous les références 7804P03 2005P1079

Procès-verbal du cadastre n° 863 L 1 du 04/02/2005 de ADM CADASTRE / VERSAILLES, publié le 07/02/2005 sous les références 7804P03 2005P1084

Règlement de copropriété et état descriptif de division du 08/09/2005 de Maître MULLER, Notaire à Mulhouse, publié le 27/09/2005 sous les références 7804P03 2005P8262

Appartenant à :



AVOVENTES

suivant acte en date du 23/04/2021 de Maître BOUVY-SANCHEZ, Notaire
à Poissy, publié le 07/05/2021 sous les références 7804P02 2021P4488

Pour sûreté de :



- La somme en principal de	105 213,13
(cf jugement en date du 07/02/2025 du TJ de Versailles)	
- intérêts au taux légal à compter du 16/01/2024 + majoration de 5 points à compter du 28 avril 2025	6.556,17
- intérêts, frais et accessoires à parfaire jusqu'à parfait paiement MEMOIRE	

TOTAL SAUF MEMOIRE

(cent dix sept mille sept cent soixante neuf euros trente cents)

Total ... 111 769,30 €

N° 3267-C SD
(01-2020)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

CERTIFICATIONS

(montant plus élevé de la créance garantie, calculable des intérêts entre eux et intérêts du ou des propriétaires)

La soussignée SELAS REALYZE, représentée par Maître Christopher CLAUDE, Avocat au barreau de Paris, 62 boulevard Maiesherbes - 75008 Paris, certifie exactement conformes les deux exemplaires du présent bordereau établi sur deux feuilles
Elle certifie que l'identité complète du propriétaire, telle qu'elle est indiquée au cadre prévu à cet effet, lui a été régulièrement justifiée
Elle certifie également que le montant de la créance garantie figurant dans le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant sur le titre générateur de la sûreté

À PARIS....., le .07. / .05. / .2020.....

Signature :

Cachet (le cas échéant) :

REALYZE

Société d'Avocats

52, boulevard Maiesherbes - 75008 Paris
Tél.: 01 43 87 73 07 - Fax : 01 45 22 62 34
PALAIS R 175

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du service chargé de la publicité foncière et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Bordereau d'inscription à durée maximale de 10 années

N° 3267-C

BUREAU DES HYPOTHÈQUES

7804P02 2025 D N° 23105 Volume : 7804P02 2025 V N° 4234

Publié et enregistré le 04/06/2025 au SPF de VERSAILLES 2

Droits : 25,00 EUR

CST : 8,00 EUR

TOTAL : 33,00 EUR

Reçu : Trente-trois Euros

PRINCIPAL :

ACCESSOIRES :

Ne rien écrire dans la partie fourcée réservée à l'Administration et inscrire les renvois à la suite du texte

INSCRIPTION (1) (2) D

AYANT EFFET JUSQU'AU (4)

☐ l'échéance ☐ la dernière (3)☐ est ☐ n'est pas (3)

échéance

déterminée et future

EST REQUISE AVEC ÉLECTION DE DOMICILE (A) :

DOMICILE ÉLU (5)

BORDEREAU RECTIFICATIF DE L'INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE
DU 07/02/2025 CEJC **DEPOSEE LE 12/05/2025 SOUS LE N° 7804P02 2025 D 18816**
VOL 2025 Y N° 03619 :

Suite à la notification de rejet du 26/05/2025 référencée 7804P02 2025/1064, la SELAS REALYZE, société d'Avocats représentée par Maître Christopher CLAUDE, Avocat au Barreau de Paris, 52 Bd Malesherbes 75008 PARIS, certifie et atteste qu'il y a lieu de lire :

Rubrique : Pour sûreté de

CRÉANCE GARANTIE

On lit :

(cent onze mille sept cent soixante neuf euros trente cents)

Au lieu de :

(cent dix sept mille sept cent soixante neuf euros trente cents)

Dressé en deux exemplaires certifiés conformes.

Paris, le 2 juin 2025

REALYZE

Société d'Avocats

52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Tél.: 01 43 87 73 07 - Fax: 01 45 22 62 34

PALAIS R 175

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
VERSAILLES 2**

**Demande de renseignements n° 7804P02 2025H13706 (74)
déposée le 21/11/2025, par Maître REALYZE**

Réf. dossier : HF CHANTELOUP AL 212

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1975 au 26/10/2025 (date de mise à jour fichier)
☒ Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé.
- ☒ Il n'existe que les 18 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 27/10/2025 au 21/11/2025 (date de dépôt de la demande)
☒ Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 24/11/2025

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le Contrôleur des Finances Publiques,

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

N° d'ordre : 1	Date de dépôt :	07/02/2005	Référence d'enlèvement :	7804P03 2005P1079	Date de l'acte : 04/02/2005	
	Nature de l'acte :	PROCÈS-VERBAL DU CADASTRE N° 865 C				
	Rédacteur :	CADASTRE / VERSAILLES				

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P1079 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble mère						Immeuble fille					
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
CHANTELOUP-LES-VIGNES		AL	208			CHANTELOUP-LES-VIGNES		AL	221 à 241		

Complément : - Observation faite que la parcelle AL 208 provenant de la réunion de diverses parcelles, publiée le 10/12/2004, Vol 2004 P N° 10647.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt :	07/02/2005	Référence d'enlèvement :	7804P03 2005P1084	Date de l'acte : 04/02/2005	
	Nature de l'acte :	PROCÈS-VERBAL DU CADASTRE N° 863 L 1				
	Rédacteur :	CADASTRE / VERSAILLES				

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P1084 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble mère						Immeuble fille					
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
CHANTELOUP-LES-VIGNES		AL	207			CHANTELOUP-LES-VIGNES		AL	210 à 216		

Complément : - Observation faite que la parcelle AL 207 provenant de la réunion des parcelles AL 1, AL 2, AL 3 et AL 39, publiée le 09/12/2004, Vol 2004 P N° 10650.

N° d'ordre : 3	Date de dépôt :	18/05/2005	Référence d'enlèvement :	7804P03 2005P3789	Date de l'acte : 13/05/2005	
	Nature de l'acte :	VERTE				
	Rédacteur :	Maître HINI / TRIEL SUR SEINE				

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P3789 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Dispositif, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FONCIER CONSEIL SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	732 014 964
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	SCI CHANTELOUP JULIETTE	478 989 023

Immobilités			
Bénéficiaires	Droits	Désignation cadastrale	Volume
2	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 223 à AL 226

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Donataire EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond LIH : Droit d'usage et d'habitation LI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.122.496,23 EUR

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 18/07/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître HINI / TRUËL SUR SEINE	Référence d'emplacement : 7804P03 2005P5664	Date de l'acte : 08/07/2005
----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P5664 :

Dispositif, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	FONCIER CONSEIL SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	732 014 964	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	SCI CHANTELOUP JULIETTE	478 989 023	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Immobilières					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 211 & AL 212 AL 219		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 26.620,56 EUR

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 18/07/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître HINI / TRUEL SUR SEINE	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P5669	Date de l'acte : 08/07/2005
----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P5669 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	COMMUNE DE CHANTELOUP LES VIGNES		217 801 380		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	FONCIER CONSEIL SOCIETE EN NOM COLLECTIF		732 014 964		
Immobilières					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 211 & AL 212 AL 219 AL 279 & AL 284		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Prix / évaluation : 42.488,00 EUR

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 15/09/2005	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P7774	Date de l'acte : 18/08/2005
	Nature de l'acte : DEPOT DE PIÈCES		
	Rédacteur : Maître MULLER / MULHOUSE		

Disposition n° 2 de la formalité 7804P03 2005P7774 :

Dépôt du 18/08/2005 contenant notamment copie des statuts et d'un extrait K BIS de la " SCI CHANTELOUP JULIETTE ".

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 27/09/2005	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P8260	Date de l'acte : 09/09/2005
	Nature de l'acte : RENONCIATION A LA CONDITION RESOLUTOIRE		
	Rédacteur : Maître HINI / TRIEL SUR SEINE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P8260 :

Dispositif, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	SCI CHANTELOUP JULIETTE			478 989 023	
Bénéficiaire, Docteur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	SCI CHANTELOUP JULIETTE			478 989 023	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 211 à AL 212 AL 219		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenayer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Renonciation, par la SCI CHANTELOUP JULIETTE à la condition résolutoire contenue dans l'acte de vente reçu par Maître HINI, notaire à Triel/Seine (78) le 08/07/2005.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

publiée le 18/07/2005, 2005 P n° 5664

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 27/09/2005 Nature de l'acte : ETAT DESCRPTIF DE DIVISION/REGLEMENT DE COPROPRIETE Rédacteur : Maître MULLER / MULLHOUSE	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P8262	Date de l'acte : 09/09/2005
-----------------------	--	---	------------------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P8262 :

Disposants			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	SCI CHANTELOUP JULIETTE		478 989 023

Immeubles			
Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212		
	AL 226		
	AL 212		
	AL 226		

Complément : Création de 90 lots numérotés de 1 à 90 tantômes exprimés en 10 000 èmes

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 04/10/2005 Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiée du 18/07/2005 Rédacteur : /	Référence de dépôt : 7804P03 2005D14310 Sages : 7804P03 Vol 2005P N° 5664
-----------------------	--	--

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005D14310 : VENTE SOUS CONDITION RESOLUTOIRE DU 08/07/2005

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Donneur, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FONCIER CONSEIL SOCIETE EN NOM COLLECTIF	732 014 964

Bénéficiaire, Destataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	SCI CHANTELOUP JULIETTE	478 989 023

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 211 à AL 212	
		AL 219		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PI : Preneur PJ : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 26.620,56 EUR

Complément : Lors de la publication de la vente du 08/07/2005, Maître HINLI, notaire à Tritel sur Seine (78)publiée le 18/07/2005 vol 2005P N° 5664, il a été omis de préciser qu'il s'agissait d'une VENTE SOUS CONDITION RESOLUTOIRE et de cocher le caractère de change.

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 06/10/2005	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P8637	Date de l'acte : 12/09/2005
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître MULLER MULHOUSE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P8637 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	SCI CHANTELOUP JULIETTE	478 989 023

Beneficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	P1	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226		5 46 67

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domancier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur P1 : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 147,900,00 EUR

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 06/10/2005	Référence d'enlèvement : 7804P03 2005V3110	Date de l'acte : 12/09/2005
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : Maître MULLER / MULHOUSE		
	Domicile élu : ENL ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005V3110 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Célebrities		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CRCAM DE LANOU ET DU MAINE	



Immeubles				
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226	
				5 46 67

Montant Principal : 140 505,00 EUR
Accessoires : 28 101,00 EUR
Taux d'intérêt : 3,26 %
Date extrême d'exploitabilité : 15/09/2033
Date extrême d'effet : 15/09/2035

N° d'ordre : 12

Date de dépôt : 18/10/2005
Nature de l'acte : PRATIQUES DE PRETEUR DE DENIERS
Rédacteur : Maître PECHAUD / ARPAGON
Domicile élu : EN L'ETUDE

Référence d'enlèvement : 7804P03 2005V3271

Date de l'acte : 12/09/2005

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Caractéristiques		
N° d'ordre	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE	

Détails des opérations				
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226	5 46 67

Montant Principal : 7.395,00 EUR Accessoires : 1.479,00 EUR Taux d'intérêt : 3,26 %
Date extrême d'exigibilité : 15/09/2033 Date extrême de effet : 15/09/2033
Disposition n° 2 de la formalité 7804P03 2005V3271 :

AVOVENTES

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 07/05/2021	Référence d'enlèvement : 7804P02 2021P4466	Date de l'acte : 23/04/2021
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : Maître Sylvie BOUVY-SANCHEZ, POISSY			

AVOVENTES

Business Process

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226		5 46 67

Prix / évaluation : 110.000,00 EUR

N° d'ordre : 14	
Date de dépôt : 21/12/2023	Référence de dépôt : 7804P02 2023D58182
Neutre de l'acte : RADIATION SUPPLÉMENTAIRE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 06/10/2005	Sages : 7804P03 Vol 2005 V N° 3110
Rédacteur : Maître Bertrand SOULAT / POISSY	
Domicile élu :	
	Date de l'acte : 19/12/2023

A

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Propriétaire Immeuble / Contre					
AVOVENTES					
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226		5 46 67
N° d'ordre : 15		Date de dépôt : 21/12/2023		Référence de dépôt : 7804P02 2023D58183	
		Nature de l'acte : RADATION SIMPLIFIÉE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 18/10/2005 Sages : 7804P03 V04 2005V N° 3271		Date de l'acte : 19/12/2023	
		Rédacteur : Maître Bertrand SOULAT POISSY			
		Domicile élu :			
Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2023D58183 :					
Propriétaire Immeuble / Contre					

AVOVENTES

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Immobilites				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226	
				5 46 67

N° d'ordre : 16

Date de dépôt : 18/03/2024
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE
Rédacteur : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES / VERSAILLES
Domicile élu : Au cabinet de M^e CLAUDE Avocat à PARIS

Référence d'enlèvement : 7804P02 2024V2018

Date de l'acte : 28/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2024V2018 :

Cotisations		
Número	Designation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	362 506 079

AVOVENTES

Immobilites				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226	
				5 46 67

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Montant Principal : 105 213,13 EUR
Date extrême d'effet : 18/03/2027

Complément : Inscription prise en vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 28/02/2024.

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 12/05/2025 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE EN SUBSTITUTION de la formalité initiale du 18/03/2024 Sages : 7804P02 Vol 2024V N° 2018	Référence d'enlèvement : 7804P02 2025V3619	Date de l'acte : 07/02/2025
Rédacteur : TRIBUNAL JUDICIAIRE - VERSAILLES			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités revêtées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 18	Date de dépôt : 04/06/2025 Nature de l'acte : 2025 V 3619 BORDEREAU RECTIFICATIF HYP JUD DEFINITIVE de la formalité initiale du 18/03/2024 Sages : 7804P02 Vol 2024V N° 2018	Référence d'enlèvement : 7804P02 2025V4234	Date de l'acte : 02/06/2025
Rédacteur : Maître Christian CLAUDE / PARIS Domicile élu : Au cabinet de Maître CLAUDE Avocat à PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2025V4234 : Hypothèque judiciaire définitive substituant la provisoire

Cotisations		
N° d'ordre	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	
Procédure Immobile / Contre		
AVOVENTES		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 26/10/2025

Immatriculés				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		CHANTELOUP-LES-VIGNES	AL 212 AL 226	
				5 46 67

Montant Principal : 111.769,30 EUR
Date extrême d'effet : 07/05/2035

Complément : Hypothèque judiciaire définitive substituant la provisoire prise le 18/03/2024 vol 2024 V 2018 en vertu d'un jugement rendu le 07/02/2025 par le Tribunal Judiciaire de Versailles, signifié le 26/02/2025 et d'un certificat de non-appeal en date du 25/04/2025.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 15 pages y compris le certificat.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n° 7804P02 2026F15
déposée le 08/01/2026, par Maître REALYZE

Complémentaire de la demande initiale n° 2025HTT647 portant sur les mêmes immeubles.

Réf. dossier : CMDT DE PAYER VAL SAISII

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document^(*) qui contient les éléments suivants:

☒ Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé.

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 10/12/2025 au 08/01/2026 (date de dépôt de la demande)

☒ Il n'existe qu'une formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 09/01/2026

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,

(*) Le nombre de

AVOENTES

CERTIFICAT DE DEPOT DU 10/12/2025 AU 08/01/2026

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créancier/Vendeur/Débiteur/Cocontractant Propriétaire/Cocontractant	Numéro d'archivage Provisoire
08/01/2026 D00580	COMMANDEMENT VALANT SAISIE Sabine ABRARHAI CLAMART	10/11/2025	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS AVOVENTES	7804P02 S00003

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.